



Changement d'avocat par le cedant

Par **doulilou_old**, le **01/08/2007 à 20:44**

bonjour ,rnj'ai signé une promesse de vente pour acheter un fond de commerce, nous avions prévu avec mon avocat qui s'occupe de la vente de signer l'acte definif le 20 aout , mais il s'avère que la cedante du fond souhaite faire la vente avant cette dâte pour partir en vacances .rnmon avocat étant parti aujourd'hui en congé , elle souhaite faire la vente avec un autre avocat .celui ci avait fixé cette dâte approximativement dans l'attente de recevoir le renouvellement de bail du fond qui n'avait pas été renouvelé et de manière à ce que tout soit correct pour la signature .rnLa cedante n'est pas contente , elle veut absolument partir en vacances , mais je ne suis pas d'accord avec elle .mon avocat n'étant pas là , la secretaire m'a dit d'attendre son retour pour voir avec lui mais la cedante a pris rdv avec plusieurs avocat pour faire vite la vente la semaine prochaine.lors de la promesse de vente , j'ai fait en plus un chèque de 4000 euros à l'ordre de la carpa.rnje souhaite savoir si elle a le droit de changer d'avocat comme cela sans en informer celui que nous avions ?rnet savoir s'il ne faut dans tous les cas attendre le retour de mon avocat pour de toute manière transmettre le dossier ce qui reviendrait au même et ne servirais du coup à rien d'en changer .MERCI pour votre diligence dans l'attente de lire vos conseils parce que je ne sais plus comment faire .